

Le procès d'Alexandre Benalla, l'ombre d'Emmanuel Macron

PAR MICHEL DELÉAN
ARTICLE PUBLIÉ LE LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021



© Photo de Stéphane Mahé / Pool / AFP

Alexandre Benalla, ancien «Monsieur sécurité» de l'Élysée, comparaît à partir du 13 septembre devant le tribunal correctionnel de Paris pour les violences du 1^{er} mai 2018, le «selfie» avec arme, et l'utilisation de passeports diplomatiques.

Il est celui par qui le scandale arrive à l'Élysée, dans la torpeur de l'été 2018. Celui qui passe tout d'un coup du statut d'homme de confiance du président à nervi de la République. Alexandre Benalla, 30 ans, l'homme qui a mis à nu la grande légèreté d'Emmanuel Macron s'agissant des questions de sécurité, sera jugé devant le tribunal correctionnel de Paris à partir de ce lundi 13 septembre. Le procès doit durer trois semaines.

Trois autres personnes doivent comparaître au côté de l'ancien «Monsieur sécurité» de Macron (il avait le titre d'adjoint au chef de cabinet du président de la République), aujourd'hui reconverti dans la sécurité privée et les affaires. Il s'agit du gendarme Vincent

Crase, agent de sécurité à En Marche! puis à l'Élysée, et des policiers Maxence Creusat et Laurent Simonin, en poste à la préfecture de police de Paris.



Alexandre Benalla et Emmanuel Macron lors d'une visite au salon de l'agriculture à Paris, le 24 février 2018. © Photo de Stéphane Mahé / Pool / AFP

Alexandre Benalla doit répondre de plusieurs séries de faits : les violences qu'il a commises le 1^{er} mai 2018 à Paris, **place de la Contrescarpe** et au **Jardin des Plantes**; l'utilisation d'images de vidéosurveillance appartenant à la **préfecture de police** ; le *selfie* avec arme à feu pendant la campagne présidentielle, **en avril 2017** dans un restaurant de Poitiers ; et enfin l'utilisation de **passeports diplomatiques**.

Le tout lui vaut d'être poursuivi pour pas moins de 12 infractions, allant de «violences volontaires en réunion» à «immixtion sans titre dans l'exercice d'une fonction publique», en passant par «port d'arme de catégorie B» ou encore «faux et usage de faux». Alexandre Benalla risque théoriquement jusqu'à sept ans de prison.

Inconnu jusque-là du grand public, Alexandre Benalla est sorti de l'ombre **le 18 juillet 2018**, lorsque *Le Monde* a révélé ses agissements lors de la journée du 1^{er} Mai, au cours de laquelle, arborant l'équipement et le brassard des policiers en civil, l'homme de l'Élysée n'a pas hésité à violenter et interpeller des manifestants.

La scène est filmée et affole les réseaux sociaux. La panique gagne le sommet du pouvoir, où l'on a toujours cherché à protéger Benalla, quitte à faire fuir des images **volées et tronquées** des incidents du 1^{er} Mai, pour faire contre-feu. Sous la pression, l'Élysée finira par congédier ce collaborateur devenu trop encombrant.

Les révélations se succèdent. Après celles des deux manifestants malmenés place de la Contrescarpe, de nouvelles vidéos révèlent que le tandem Benalla-Craxe a également rudoyé et arrêté trois autres personnes au Jardin des Plantes, ce même 1^{er} Mai. Une «affaire dans l'affaire» surgit alors: Ismaël Emelien, conseiller spécial de Macron, a **reçu et transmis un CD-Rom** contenant des images volées de vidéosurveillance du 1^{er} Mai, qui ont été utilisées sur les réseaux sociaux par la cellule riposte de LREM. Des policiers parisiens sont mis en cause pour avoir extrait et transmis ces vidéos.

Combative, la commission d'enquête du Sénat pointe les **zones d'ombre** dans les attributions d'Alexandre Benalla à l'Élysée, et le flou qui entoure le **port d'une arme** par celui-ci lors de déplacements officiels.

Comment ce jeune homme, qui doit tout à Emmanuel Macron, a-t-il pu accumuler les dérapages en toute impunité, faisant par ailleurs **des affaires** en profitant de ses fonctions officielles? Mediapart **révèle notamment** qu'Alexandre Benalla a été l'architecte, alors qu'il travaillait à l'Élysée, d'un contrat sécuritaire avec Iskander Makhmudov, un oligarque proche de Poutine, soupçonné de liens mafieux par plusieurs magistrats européens. L'ancien conseiller de Macron a également fait affaire, en décembre 2018, après son départ de l'Élysée, avec un

second oligarque russe. Au total, ces contrats s'élèvent à 2,2 millions d'euros, et une partie des fonds a été perçue par Benalla au Maroc.

Loin d'être une série de faits divers isolés, l'affaire Benalla est une affaire d'État. C'est ce qu'a pointé la commission d'enquête du Sénat en février 2019, dans un **rapport accablant** de 120 pages. «*Nous avons réussi à collecter assez d'éléments pour estimer que la sécurité du président de la République a été affectée*», déclarait alors Philippe Bas, président de la commission.

«*Dès lors qu'il est apparu que M. Benalla disposait de protections, tout s'est mis à dysfonctionner, depuis l'Élysée jusqu'aux ministères, la préfecture de police, et même dans les ambassades, où il y a eu des comportements étranges*, complétait Jean-Pierre Sueur, corapporteur de la commission d'enquête. *Et peut-être même jusqu'à Matignon. Comme si un seul être, par son autorité supposée, se mettait à dysfonctionner par cercles successifs*», ajoutait-il.

La promotion météorique par Emmanuel Macron d'un Alexandre Benalla qui, avant d'être nommé à l'Élysée, n'avait comme expérience professionnelle que le service d'ordre du PS, puis celui d'En Marche!, reste un mystère. Tout comme la **disparition de son coffre-fort** et les puissantes protections dont il a disposé. Ayant pénétré au plus près du pouvoir, Alexandre Benalla avait su se rendre indispensable auprès du couple Macron, et devenait détenteur de certains secrets. Ceci explique peut-être cela.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.